



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mercredi 17 Juillet 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Bruxelles, le 6 juillet.* — On vient de nous apprendre que la ville de Condé avoit été enfin obligée de se rendre. On ignore les clauses de la capitulation qu'elle a été obligée de souscrire; mais si on réfléchit sur la position où elle se trouvoit, et l'impossibilité où étoit le gouvernement français de lui donner des secours on sentira que l'armée assiégeante, à laquelle elle ne pouvoit échapper, avoit sur elle tous les droits que donne le funeste privilège de la guerre. Quant à celle de Valenciennes, on connoit aussi son état douloureux. En 7 jours seulement, depuis le 17 juin jusqu'au 24, il est tombé sur cette malheureuse ville 8000 bombes et 15000 boulets. Le même feu s'est continué sans relâche; et l'on assure que les plus beaux quartiers de cette ville ne sont plus que des monceaux de décombres.

*Landau, le 9 juillet.* — On parle ici d'une affaire qui a eu lieu sur le Rhin, entre Lauterbourg et le Fort-Vauban. Les rapports qui en sont arrivés ici, sont si avantageux, que je n'ose presque les croire. Comme je ne veux vous dire que la vérité, j'attends à être mieux instruit

afin que vos lecteurs ne soient pas conduits en erreur.

*De Lyon, le 9 juillet.* — L'infortuné Challier, l'effroi des contre-révolutionnaires, gémit dans un cachot; il éprouve, ainsi que ses amis, les angoisses de la mort qu'il voit approcher pas-à-pas. Le patriote Doret a été découvert dans l'endroit où il s'étoit caché; on l'a arraché de son grabat, on l'a traîné en prison; il partage aujourd'hui le malheureux sort de ses amis; et reste continuellement sous le poignard de la vengeance.

Le jour de la Saint-Pierre les rebelles ont célébré une prétendue fédération; à laquelle ils ont invité les gardes nationales des communes de la campagne.

La veille de ce jour de perfidie, a été signalée par l'assassinat de Sautemouche, officier municipal. Cet infortuné venoit d'obtenir son élargissement sur caution. En sortant de prison, il entra dans un café pour prendre quelque rafraîchissement; là, quelques jeunes gens l'ayant reconnu, le menacent. Il fuit, il est poursuivi et se réfugie dans la salle de la section des porte-frocs. La section étoit assemblée. Le malheureux tend à ses concitoyens des mains sup-

pliantes et implore leur pitié. On le repousse, la garde accourt; il échappe, gagne les bords de la Saône, reçoit des coups de sabre, et se précipite dans l'eau, où un jeune homme lui blesse la tête d'un coup de pistolet. Il enfonce dans l'eau, il reparoît, et alors on l'achève à coups de pierres. Ce crime horrible, qui fait frémir la nature, a eu pour apologiste, la plupart de ces *modérés*, qui se targuent d'une sensibilité extrême; ce qu'on appeloit, avant la révolution des femmes aimables, des dames sensibles, ont fait de cet acte de lâche férocité un objet de plaisanterie légère. Elles ont dit, par une folle allusion à son nom: *après tout, ce n'est toujours qu'une mouche!* Cette exécrable plaisanterie a rendu la gaité aux gens *susceptibles*, qui avoient été *affectés* de cette scène, et qui l'avoient trouvée *trop forte*; de sorte que la fête du lendemain n'a rien perdu de son éclat. Elle a été terminée par un serment prétendu fraternel.

Mardi 2 du courant, les sections se sont rassemblées en armes, pour faire une levée de dix-huit cents hommes, qui doivent être casernés et disponibles à tout événement aux ordres des autorités. Les bruits vrais ou faux des mouvemens de Dubois-Grancé ont déterminé cette mesure de la part des rebelles. Cependant plusieurs sections populaires, telles que la Grand-côte, Saint-George et sur-tout celle de Gourgillon, ont manifesté hautement leur attachement pour la convention nationale, et leur refus de reconnoître la municipalité provisoire. Cette énergie a un peu déconcerté les rebelles; et ils s'occupent de faire désarmer ces sections patriotes.

Dans la nuit d'hier, le patriote Ydens, clubiste et commissaire national du district, s'est étranglé de désespoir dans son cachot, avec sa jaquette; ou peut-être que ses ennemis font courir ce bruit, après l'avoir assassiné.

L'arrivée de l'infâme Biroseau a réuni tous les assassins de la liberté, et les lâches brûlent de marcher sous la bannière de ce scélérat.

Les Marseillais arrivent ici par pelotons avec ou sans uniformes; mais ceux-ci ressemblent peu aux Marseillais du 10 août: ce sont des *més-sieurs*, les *honnêtes gens*, des *gens comme il faut*; dignes enfin de fraterniser avec les muscadins de Lyon.

Grenoble, le 9 juillet. — Toute correspondance est maintenant interrompue entre notre ville et Paris; nous ne savons pourquoi, mais Lyon retient les couriers. D'après l'arrêté et les réquisitions des députés Amar et Marlino, commissaires dans les départemens de l'Ain et de l'Isère, le conseil du département en surveillance ici, a arrêté, dans la séance du 6, que tous les gens notoirement suspects, qui ne se sont pas rendus, ou ne se rendront pas dans le jour de la proclamation dans les maisons désignées pour les renfermer seront réputés égarés, leurs biens confisqués au profit de la nation, etc, etc.

Evreux, le 14. — La section du Pont-Neuf a envoyé deux commissaires dans cette ville, pour y connoître l'esprit public des habitans de l'Eure et du Calvados, et connoître par eux-mêmes si la circulation des subsistances étoit libre. Accueillis comme ceux des sections de la Fraternité et de Mohière et la Fontaine qui les avoient précédés, ils se sont convaincus qu'il n'existe dans ces deux départemens que des ennemis implacables de l'anarchie, que la sûreté des personnes et des propriétés y est religieusement maintenue, que la circulation des subsistances n'y rencontre aucun obstacle, et que les Normands et les Bretons ne sont armés que pour faire rétablir l'ordre et faire respecter les loix. Ils ont fraternisés avec les habitans d'Evreux, et leur ont promis de reporter à leurs committans ce qu'ils ont vu et entendu.

Cette nuit, il est parti pour Vernon un bataillon composé de Bretons, Calvadociens, Evreusiens, commandé par Puisaye, chef de l'état-major.

Hier un détachement s'est emparé du poste important de Cocheral, éloigné de Vernon d'environ deux lieues. Il a été abandonné par les gendarmes de Paris qui le gardoient, et qui ont fait une décharge de mousqueterie sur les dragons de la Manche qui s'y sont présentés. Ces derniers n'ont pas riposté. Ils ont observé la même contenance fière et imposante avec laquelle ils avoient reçu la décharge de mousqueterie entre Pacy et Vernon.

On attend aujourd'hui de la cavalerie et un bataillon du Morbihan. Demain ceux de Mayence et du Finistère, et mardi le général Winphen avec son état-major et son artillerie, dont la vue seule doit faire respecter l'armée dans sa marche.

Des commissaires du Calvados ont été envoyés à Lyon, où ils doivent être rendus, pour concerter avec les habitans de cette ville et les Marseillais le mouvement général qui se fait dans le Midi et dans le Nord.

Paris. — Custines est rappelé, on prétend même que le comité de salut public l'a fait arrêter. Depuis plusieurs jours on le dénonçoit aux jacobins, et la nouvelle de sa destitution y a été reçue avec grands applaudissemens. Depuis quelque tems le journal de la Montagne contenoit les dénonciations faites aux jacobins contre Custines. Le ministre de la guerre qui souscrivit pour 2,000 exemplaires pour l'envoyer aux armées, a tout-à-coup donné des ordres pour arrêter ce journal, Bentabolle a dénoncé cette arrestation aux Jacobins.

§ La séance a été fort occupée de l'assassinat de Marat; cependant il n'y a été pris aucune détermination. On y a dénoncé Carra, recevant des deux mains les bienfaits de la nation, comme législateur et comme garde de la bibliothèque nationale. On a arrêté qu'on dénoncerait cette illégalité au ministre de l'intérieur.

Despommarede demande que l'on institue des instructeurs nationaux pour en envoyer dans chaque bataillon et dans chaque régiment parce que l'esprit de Pitt et de Cobourg fait beaucoup de progrès dans nos armées.

Le président donne le baiser fraternel au citoyen qui a arrêté l'assassin de Marat.

On propose de faire continuer le journal de Marat; mais qui pourra succéder à cet intrépide ami du peuple, braver le fer, le feu, le poison, les cachots, et démasquer les hypocrites, frapper les tyrans? Il en est un, l'orateur du peuple, Freron, actuellement en commission, il le faut rappeler, lui confier cette honorable tâche.

Robespierre annonce qu'il est instruit que les honneurs du poignard lui sont réservés, et est d'avis que la seule manière d'honorer la mémoire de Marat, est de faire expier aux assassins de Marat et de Lepelletier leurs exécrables forfaits sur la place de la révolution, que les mandataires infidèles, ceux qui sont convaincus d'aiguiser leurs poignards contre la liberté, payent de leur sang le sang de nos frères qui a coulé pour

le salut de la patrie. Il n'est pas d'avis que l'on donne aucun éclat à la pompe funèbre de Marat.

§ Un instant avant l'assassinat de Marat, étoit entré chez lui une députation des Jacobins qui venoit s'informer de l'état de sa santé. Nous l'avons trouvé, dit Maure, notre frère Marat, dans le bain, une table, un encrier, des papiers des lettres auprès de lui, s'occupant comme à l'ordinaire des affaires publiques. Ce n'est pas une maladie, c'est une indisposition qui n'attaque jamais les membres du côté droit; c'est beaucoup de patriotisme pressé et resserré dans un trop petit corps; les efforts qu'il lui cause, le tuent; il remercie les Jacobins de leur amitié, les salue fraternellement. David se propose de peindre Marat au bain, dans la position dans laquelle on l'a trouvé, s'occupant du bonheur du peuple.

§ On a trouvé dans les poches de l'assassin de Marat 150 ff. en argent, et 140 ff. en assignats; une lettre adressée à Marat; un passeport délivré le 8 avril, par la municipalité de Caen; son extrait baptistaire; une montre d'or ect.; dans sa gorge la gaine du couteau; et une diatribe en forme d'adresse aux Français.

L'extrait de son acte baptistaire, datée du 28 juillet 1768, porte qu'elle est née de messire Jean-François Cordé, écuyer; et de dame Charlotte Godier son épouse.

Cette femme s'étoit présentée le matin chez Legendre; il refusa de la recevoir. Interpellée si c'étoit elle qui étoit allée chez Legendre, elle a répondu que non; que voulant commettre un assassinat, elle n'en pouvoit pas commettre deux, et que c'étoit par Marat qu'elle avoit voulu commencer.

#### CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Jambon St. André.)

##### Addition à la Séance d'hier.

Billaud de Varennes, auquel un décret avoit accordé la parole pour parler sur les députés détenus, donne le tableau de leur machination pour soutenir la royauté. Pétion avoit donné l'ordre de tirer sur le peuple le 10 août. A cette époque, Gudet, Vergniaud entretenoient des correspondances avec le tyran etc. . . . Ou

ordonne l'impression de ce discours et l'envoi aux départemens.

On décrète qu'il n'y aura que quatre représentans du peuple auprès des armées; dont 2 seront rappelés et remplacés par mois.

*Séance extraordinaire du soir.*

On forme de nouvelles compagnies de canonniers

On lit une lettre de Beauharnais, qui donne des détails satisfaisans sur Mayence. Les approvisionnemens y sont en abondance. Reubell et Metlin, représentans du peuple, partagent la gloire et les dangers des soldats. Les fils du roi de Prusse ont failli être prisonniers. Il envoie des assignats et de la monnoye fabriqués par les Mayençais pour soutenir le siège.

Les princes de Linanges, parents du Prince de Cobourg, retenus en otages pour la sûreté des quatre représentans du peuple, sont détenus à l'abbaye, y sont logés proprement et ont la jouissance du jardin. La commune avoit proposé de les transférer au Palais Bourbon dans des petits appartemens. Mais sur l'observation qu'il y a dans les grands appartemens des magasins à poudre, on décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

*Séance du mardi 16 Juillet.*

La lecture d'une lettre dans laquelle on se plaint vivement de Polverel et de Santonax, commissaires envoyés à Saint-Domingue, dont la conduite arbitraire et tyrannique, annonce des intentions contre-révolutionnaires, fait rendre un décret d'accusation contre eux et le renvoi au comité, pour qu'il en dresse la rédaction.

On fait lecture d'une lettre de Faucher, qui dement avoir conduit la fille Cordai aux tribunes et l'avoir jamais connue. La lettre est renvoyée au comité.

On décrète une commission de six membres pour recueillir les procès-verbaux des acceptations de la constitution.

Une lettre du 12, des commissaires de la

On souscrit à Paris au bureau de ce journal, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. Le prix de l'abonnement de ce papier nouveau, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année, pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois, et pour deux mois en envoyant un assignat de ce prix.

convention à Maubeuge, rend compte d'un avantage remporté par le général Tourville, en voulant remporter des redoutes des ennemis, dans la nuit du 10 au 12. Bastier emporta trois de ces redoutes; malheureusement il ne fut pas secondé; il a été obligé de se retirer, et de céder au nombre des ennemis.

Custines écrit de Cambrai à la date du 13 juillet, que le 14 il a eu quelques avantages sur les ennemis qu'il a repoussés. Ce général fait passer des lettres qui lui ont été envoyées par les autorités constituées de Lyon, de Caen, par Felix Wimphen, se disant généralissime des armées départementales de la république. Custines y a répondu en républicain, a traité Wimphen de factieux, et lui a déclaré qu'il ne communiquerait point avec lui, tant qu'il n'auroit pas abjuré son erreur.

Custines se plaint par une autre lettre du ministre Bouchotte qui veut lui retirer ses compagnies de grenadiers pour les envoyer on ne sait où, tandis qu'au lieu d'affaiblir l'armée du Nord, il devoit au contraire la renforcer, il ne les laissera pas partir, sans y être autorisé par un décret.

David dit: la putréfaction du corps de Marat empêche de retarder plus long-tems son ensevelissement. Je demande qu'il soit inhumé ce soir sous les arbres du jardin des Cordeliers, lieu où il se plaisoit de donner des leçons de patriotisme à ses frères.

La convention décrète qu'elle se rendra en corps ce soir à cinq heures pour assister à son enterrement.

## LOTÉRIE DE FRANCE.

Numéros fortis le 16 Juillet 1793,

37. 40. 66. 81. 13.

*Payemens de l'Hôtel-de-ville.*

Six premiers mois 1793. A